



Soumission à Environnement et Changements Climatiques Canada

**Commentaires sur le *Cadre d'évaluation du Canada des subventions inefficaces aux combustibles fossiles***

29 juin 2019

## Table des matières

Sommaire exécutif	3
Équiterre - À propos	5
<b>Pertinence de l'intervention</b>	<b>5</b>
<b>Engagement du Canada en matière de subventions aux énergies fossiles</b>	<b>6</b>
Opérationnaliser notre engagement envers l'Accord de Paris	6
Recommandation 1	7
Manque de progrès et de coordination au sein du Gouvernement du Canada	7
Recommandation 2	7
Recommandation 3	7
Recommandation 4	9
<b>Question 1 : La définition de « subvention aux combustibles fossiles » et celle de ses critères sont-ils clairs et pratiques? Sinon, quelles sont vos suggestions pour les améliorer?</b>	<b>11</b>
Recommandation 5	11
Recommandation 6	11
Question 2 : Les critères proposés pour évaluer l'efficacité » sont-ils clairs et pratiques? Sinon, quelles sont vos suggestions pour les améliorer?	<b>11</b>
Recommandation 7	12
Question 3 : Le cadre devrait-il inclure d'autres considérations?	<b>12</b>
Recommandation 8	12
Recommandation 9	12
<b>Conclusion</b>	<b>12</b>

# Sommaire exécutif

À travers son *Document de travail sur le Cadre d'évaluation du Canada des subventions inefficaces aux combustibles fossiles*, Environnement et Changements Climatiques Canada (ECCC) souhaite établir une façon d'évaluer les programmes fédéraux dans le but de rencontrer son engagement d'éliminer les subventions aux combustibles fossiles.

Équiterre se doit de rappeler que le Canada a ratifié l'Accord de Paris sous la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 2016 et a soumis une Contribution Prévue Déterminée au niveau National à la CCNUCC de 30% de réduction sous les niveaux de 2005 d'ici 2030.

Il est inconcevable qu'une évaluation de « l'inefficacité » des subventions aux énergies fossiles au Canada puisse se faire en ignorant cet objectif. Or, tel est le cas dans les critères d'évaluation mis de l'avant par ECCC. L'engagement du Canada envers l'Accord de Paris ne figure pas comme critère d'évaluation des subventions aux combustibles fossiles, ni comme un objectif du gouvernement du Canada.

ECCC tente de justifier les subventions aux énergies fossiles par la « nécessité d'une intervention en matière de politique », et évalue l'inefficacité des mesures selon « l'atteinte d'un objectif social ou économique » sans toutefois définir quels sont les objectifs sociaux ou économiques en question. Essentiellement, cela ouvre la porte à justifier l'octroi continu de subventions aux combustibles fossiles tant et aussi longtemps qu'elle puissent être justifiées par tout objectif économique ou social du gouvernement.

**Le processus d'évaluation des subventions aux combustibles fossiles ne fait aucune mention de l'atteinte de notre cible de réduction de GES comme étant un objectif du gouvernement du Canada. L'évaluation se ferait donc en l'absence de toute considération de notre engagement envers l'Accord de Paris.**

De ce fait, nous jugeons que le processus d'évaluation des subventions aux combustibles fossiles est biaisée, erronée et se doit d'être modifiée.

De même, l'évaluation de l'inefficacité des subventions à la production de combustibles fossiles doit s'effectuer d'abord et avant tout en fonction de leur contribution à l'objectif de réduction de GES du gouvernement du Canada. Toute mesure fiscale ou non fiscale, programme de recherche et de développement et programme de financement se doit d'être évalué de façon à déterminer s'il contribue ou nuit à l'atteinte de la cible de réduction de GES au Canada. Tel est le critère d'inefficacité essentiel à cette évaluation.

Équiterre juge déplorable que cette consultation se limite uniquement aux mesures du gouvernement fédéral en dehors du régime fiscal. Il est impératif que les mesures fiscales octroyées par Finance Canada soient également assujetties à une consultation par les

experts ainsi qu'à une consultation publique au Canada, avant de finaliser le rapport d'auto-examen de Finance Canada qui sera soumis dans le cadre du processus d'examen par les pairs avec l'Argentine. De plus, une transparence quant aux critères utilisés par Finance Canada est également de mise.

Les recommandations d'Équiterre sont donc les suivantes :

1. Qu'ECCE reconnaisse l'engagement du Canada, en tant que partie de l'Accord de Paris, de réduire les émissions de GES au Canada de 30% en dessous des niveaux de 2005 d'ici 2030 comme objectif politique à atteindre dans le cadre de l'élimination des subventions aux énergies fossiles;
2. Que les mesures fiscales octroyées par Finance Canada soient également assujetties à une consultation par les experts et à une consultation publique, telles que celle entreprise par ECCE;
3. Que les subventions existantes soient identifiées (de façon rétroactive) et que l'on établisse des critères clairs engageant le gouvernement du Canada à ne plus octroyer des nouvelles subventions (de façon proactive) dès 2020;
4. Qu'ECCE soumette l'achat de Trans Mountain et de son projet d'expansion à l'évaluation des subventions aux énergies fossiles;
5. Que le critère de spécificité inclue si la mesure ou le programme évalué a pour conséquence de réduire les coûts de production ou de consommation d'un combustible fossile;
6. Que le critère de normalité, qui contredit le critère de spécificité, soit éliminé;
7. Que le critère d'inefficacité soit limité à la contribution de la subvention à l'atteinte de l'objectif de réduction des GES du Canada;
8. Que le financement octroyé par Exportation et Développement Canada (EDC) au secteur du gaz et du pétrole au Canada soit évalué en termes de l'avantage qu'un tel financement représente sur les marchés financiers.
9. Que le gouvernement publie dès 2020 une feuille de route décrivant quelles subventions seront éliminées et à quel échéancier afin d'atteindre l'élimination complète des subventions à la production de combustibles fossiles d'ici 2025.

Finalement, Équiterre tient à souligner que d'un point de vue procédural, l'annonce d'une consultation publique en juin 2019 pour un engagement datant de 2015 démontre à quel point cet engagement fût peu prioritaire pour ce gouvernement.

## Équiterre - À propos

En 2017, avec plus de 180 000 sympathisants, 22 000 membres, 200 bénévoles et 40 employés, Équiterre est l'organisme environnemental le plus influent et le plus important au Québec. Équiterre propose des solutions concrètes pour accélérer la transition vers une société où les citoyens, les organisations et les gouvernements font des choix écologiques qui sont également sains et équitables.

D'ici 2030, Équiterre aura contribué, en partenariat avec les communautés locales, à l'émergence de politiques publiques ainsi que de pratiques citoyennes et corporatives favorisant une économie sobre en carbone et un environnement sans produits toxiques.

## Pertinence de l'intervention

Depuis 2016, avec Oil Change International, Environmental Defence, l'Institut international du développement durable et Réseau action climat Canada, Équiterre fait partie d'une coalition d'organismes canadiens qui se penchent sur la question des subventions aux énergies fossiles.

Parmi les actions médiatiques d'Équiterre sur ce dossier, notons la rédaction d'une lettre ouverte dans *La Presse Plus* ainsi que la production d'une vidéo avec Urbania diffusée sur leurs plateformes et les nôtres. Équiterre a également fait le dépôt de mémoires à chacune des consultations pré-budgétaires fédérales et travaillé à la publication de trois rapports :

- *Risquer Gros : Comment le soutien financier d'Exportation et développement Canada aux combustibles fossiles contribue aux changements climatiques;*
- *Les subventions du gouvernement à la consommation et au développement d'hydrocarbures au Québec : Estimation des dépenses de l'État et de ses mandataires;*
- *et Fonds publics pour le secteur pétrolier et gazier : Portrait du soutien financier fédéral aux combustibles fossiles.*

Dans le cadre de ce dernier rapport, la coalition a mis sur place un microsite et une campagne éducationnelle sur les subventions fédérales aux énergies fossiles. De plus, la coalition a mené un sondage sur la volonté des Canadiens d'éliminer des subventions publiques aux sociétés pétrolières et gazières. Équiterre a également participé aux activités de la société civile autour du G7 de Charlevoix en 2018.

Le 29 mai 2019, Équiterre a déposé une pétition de près de 15 000 signatures contre les subventions aux énergies fossiles, ce qui témoigne de l'intérêt de ses membres et des Québécois sur la question des subventions aux énergies fossiles.

# Engagement du Canada en matière de subventions aux énergies fossiles

En septembre 2009, lors du Sommet des dirigeants du G20, les dirigeants présents se sont engagés à « éliminer progressivement et [à] rationaliser à moyen terme les subventions inefficaces aux combustibles fossiles tout en apportant une aide ciblée aux plus démunis ». Les dirigeants du G20 y ont alors affirmé que les subventions inefficaces accordées aux combustibles fossiles « encouragent la surconsommation, restreignent notre sécurité énergétique, font obstacle à l'investissement dans des sources d'énergie propre et portent atteinte aux efforts de lutte contre le changement climatique ».

## Opérationnaliser notre engagement envers l'Accord de Paris

Équiterre est d'avis que ce cadre d'évaluation doit contenir comme critère essentiel une évaluation de si les programmes fédéraux contribuent ou nuisent à l'atteinte de notre objectif de réduction de gaz à effet de serre (GES) en vertu de l'Accord de Paris.

Équiterre se doit de rappeler que le Canada a ratifié l'Accord de Paris sous la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2016 et a soumis une contribution déterminée au niveau national à la CCNUCC de 30% de réduction sous les niveaux de 2005 d'ici 2030.

Il est inconcevable qu'une évaluation de l'inefficacité des subventions aux énergies fossiles au Canada puisse se faire en ignorant cet objectif. Or tel est le cas dans le processus d'évaluation d'ECCE des subventions aux combustibles fossiles.

ECCE tente de justifier les subventions aux énergies fossiles par la « nécessité d'une intervention en matière de politique » et évalue l'inefficacité des mesures selon « l'atteinte d'objectifs sociaux ou économiques » sans toutefois définir quels sont les objectifs sociaux ou économiques en question. Cela ouvre essentiellement la porte à justifier l'octroi continu de subventions aux combustibles fossiles tant et aussi longtemps que celles-ci puissent être justifiées par tout objectif du gouvernement.

Le processus d'évaluation des subventions aux combustibles fossiles ne fait aucune mention de l'atteinte de notre cible de réduction de GES comme étant un objectif du gouvernement du Canada. L'évaluation se ferait donc en l'absence de toute considération de notre engagement envers l'Accord de Paris.

D'autant plus que dans leur communiqué au G20 de 2009, les dirigeants ont déclaré : « (...) L'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Agence internationale de l'énergie ont établi que si les subventions aux carburants fossiles étaient éliminées d'ici 2020, les émissions de gaz à effet de serre seraient réduites de dix pour cent en 2050. »

Or, l'élimination des subventions aux énergies fossiles, comme contribution à la réduction des gaz à effet de serre, en tant qu'objectif politique, semble avoir été ignorée par le gouvernement du Canada.

### Recommandation 1 :

**Équiterre demande qu'ÉCCC reconnaisse l'engagement du Canada en tant que partie de l'Accord de Paris de réduire les émissions de GES au Canada de 30% en dessous des niveaux de 2005 d'ici 2030 comme objectif principal à atteindre dans le cadre de l'élimination des subventions aux énergies fossiles.**

## Manque de progrès et de coordination au sein du Gouvernement du Canada

En novembre 2015, le Premier Ministre du Canada a chargé le ministre des Finances de « collaborer avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique pour que nous respections nos engagements en lien avec le G20 et [élimine] les subventions à la production de combustibles [fossiles] à moyen terme<sup>1</sup> ». Le Ministre des Ressources Naturelles avait également été mandaté de contribuer à l'élimination des subventions aux énergies fossiles en 2015. Cet engagement fut éliminé lors de la mise à jour de la lettre de mandat au Ministre Sohi en août 2018.

Or, notons que le *Document de travail sur le Cadre d'évaluation du Canada des subventions inefficaces aux combustibles fossiles* ne fait pas mention de la responsabilité octroyée au Ministre des Finances à contribuer à l'élimination des subventions à la production de combustibles fossiles. Selon nous, cette omission majeure illustre bien le manque de coordination au sein du gouvernement fédéral et le manque d'engagement du Ministère des Finances dans ce dossier.

### Recommandation 2 :

**Que les mesures fiscales octroyées par Finance Canada soient également assujetties à une consultation par les experts et à une consultation publique, telles que celle entreprise par ÉCCC. Il est impératif qu'il y ait consultation et transparence dans le rapport d'auto-examen de Finance Canada avant qu'il soit soumis au processus d'examen par les pairs avec l'Argentine.**

### Recommandation 3 :

**Que les subventions existantes soient identifiées (de façon rétroactive) et que l'on établisse des critères clairs engageant le gouvernement du Canada à ne plus octroyer des nouvelles subventions (de façon proactive) dès 2020.**

Dès que la nouvelle définition de « subventions inefficaces aux combustibles fossiles » d'ÉCCC est publiée, le gouvernement du Canada doit émettre une directive émanant du

---

<sup>1</sup> <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-finances>

Cabinet qui exige que tout programme fédéral, toute mesure fiscale et tout financement fédéral soit d'abord évalué selon cette définition comme critère d'approbation au Cabinet.

En mai 2016, le Canada réitérait, lors du Sommet du G7, son engagement à mettre fin à toutes les « subventions inefficaces aux combustibles fossiles » d'ici 2025. Malgré cet engagement à éliminer progressivement les subventions aux combustibles fossiles et de lutter contre les changements climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris, le gouvernement fédéral a continué d'apporter une aide financière de milliards de dollars aux industries pétrolière et gazière à chaque année. L'absence de définitions quant à la nature exacte d'une subvention inefficace a créé une incohérence entre son engagement politique à les éliminer et le soutien financier nouveau octroyé par le Gouvernement du Canada à ces industries.

Tel que décrit dans le *Document de travail*, jusqu'à maintenant, le Canada a annoncé l'abandon progressif et la rationalisation de huit avantages fiscaux du secteur des combustibles fossiles. Le Document de travail contient la liste de ces avantages en date d'avril 2018.

Or, le document de travail omet les nouvelles subventions qui ont été octroyées depuis, notamment :

- Une aide de 275 millions de dollars pour les infrastructures et le soutien à la protection du milieu marin assortie d'exemptions tarifaires d'une valeur de un milliard de dollars pour le projet de LNG Canada<sup>2</sup> ;
- Un nouvel incitatif à l'investissement accéléré annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2018, qui permet aux sociétés pétrolières et gazières d'amortir immédiatement la totalité des coûts de machinerie et d'équipement de fabrication et de transformation<sup>3</sup> ;
- L'annonce faite le 18 décembre 2018 qui accorde de nouvelles mesures de soutien financier au secteur pétrolier et gazier, totalisant 1,65 milliards de dollars et qui comprend<sup>4</sup> :
  - Un soutien financier totalisant un milliard de dollars accordé aux exportateurs de pétrole et de gaz naturel par Exportation et développement Canada (EDC) ;
  - 500 millions de dollars sur trois ans en financement commercial de la « diversification énergétique » accordé par la Banque de développement du Canada afin de venir en aide aux petites entreprises du secteur pétrolier et gazier;
  - Un nouvel investissement de 50 millions de dollars accordé au secteur pétrolier et gazier par Ressources naturelles Canada dans le cadre du Programme de croissance propre;

---

<sup>2</sup><https://environmentaldefence.ca/2018/10/26/whats-behind-bcs-new-lng-mega-project-6-6-billion-public-handouts/>

<sup>3</sup><https://www.nationalobserver.com/2018/11/21/news/morneau-bets-new-tax-gift-wind-and-solar-also-helps-out-oil-and-gas>

<sup>4</sup><https://www.canada.ca/fr/ressources-naturelles-canada/nouvelles/2018/12/le-gouvernement-du-canada-annonce-des-mesures-de-soutien-pour-les-travailleurs-du-secteur-petrolier-et-gazier-canadien.html>



- 100 millions de dollars accordés par l'intermédiaire du Fonds stratégique pour l'innovation d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada destinés à des projets liés à la diversification énergétique et économique.

De ce fait, le Canada demeure le pays du G7 qui offre à la production pétrolière et gazière le soutien gouvernemental le plus important par unité de PIB<sup>5</sup>. Il occupe l'avant-dernière position parmi les pays du G7 en matière de transparence et termine bon dernier dans l'élimination de l'aide fiscale pour l'expansion du secteur pétrolier et gazier.

ECCE se doit donc de retourner examiner les nouvelles mesures et aides financières octroyées après avril 2018 et les prendre en considération dans sa liste des mesures évaluées (Tableau 1). Toutefois, ce processus soulève un enjeu important. Tant et aussi longtemps qu'une définition claire et précise de ce que constitue une « subvention inefficace aux combustibles fossiles » n'est pas publiée par le Gouvernement du Canada, le gouvernement risque de continuer d'octroyer des appuis financiers, outils de financement et financements directs ou indirects au secteur des énergies fossiles qui constituent une subvention inefficace aux énergies fossiles.

**De plus, le processus d'évaluation des subventions aux énergies fossiles ne peut pas continuer de s'effectuer uniquement de façon rétroactive. Il doit se faire de façon proactive, de façon à empêcher l'octroi de nouvelles subventions aux énergies fossiles. Sans quoi, nous continuerons de reculer, plutôt qu'avancer dans la mise en oeuvre de cet engagement.**

## **Considération de l'achat de Trans Mountain et de son projet d'expansion par le Gouvernement du Canada**

Recommandation 4 :

**Équiterre recommande qu'ECCE soumette l'achat de Trans Mountain et de son projet d'expansion à l'évaluation des subventions aux énergies fossiles.**

À la fin de mai 2018, le gouvernement canadien annonçait qu'il ferait l'acquisition du réseau d'oléoducs Trans Mountain, y compris les biens existants et le projet d'expansion proposé (TMX) de Kinder Morgan pour la somme de 4,5 milliards CAD. Le coût estimé de réalisation du projet d'expansion de l'oléoduc se chiffre à 7,4 milliards CAD, mais l'augmentation des coûts et les retards continus signifient que la réalisation du projet TMX pourrait dépasser les 9 milliards CAD. Avant l'annonce de l'acquisition, le gouvernement du Canada avait également offert d'indemniser le projet des retards à « motivation politique » et avait indiqué que de futurs propriétaires pourraient également bénéficier de cette offre d'indemnisation. Le

---

<sup>5</sup> <https://www.iisd.org/sites/default/files/publications/public-cash-oil-gas-en.pdf>

gouvernement a de plus déclaré qu'il n'entendait pas devenir le propriétaire à long terme du projet et rechercherait un acheteur du secteur privé.

Donc, est-ce que cette acquisition correspond à une subvention aux combustibles fossiles?

La réponse est : très certainement, il existe un risque élevé qu'elle en devienne une grande à long terme. Deux facteurs fondamentaux permettent de déterminer s'il y a subvention dans ce cas précis.

Le premier est constitué de l'indemnisation et de toute autre garantie financière. Cette indemnisation pourrait être classifiée comme une subvention puisqu'elle représente un avantage financier direct au promoteur de l'oléoduc en lui permettant d'éviter des pertes économiques découlant potentiellement de ce que l'on appelle des « retards à motivation politique ». Si elle est offerte à un acheteur futur sans que sa valeur soit prise en compte dans le prix de vente, elle équivaldrait à une subvention. Il en irait de même pour toute autre garantie financière potentielle.

Le second facteur est la vente elle-même. Le gouvernement a acquis les actifs pour 4,5 milliards CAD; s'il vend ces actifs à un acheteur du secteur privé pour une somme inférieure à la valeur du marché (qui serait en soi difficile à déterminer), cela pourrait également correspondre à une subvention.

Quelle serait l'ampleur d'une subvention issue de la combinaison de ces éléments? Pour l'instant, elle est impossible à évaluer. Quand le gouvernement trouvera un acheteur (et s'il en trouve un), et si les conditions de la vente rédigées en termes clairs (y compris l'estimation de l'indemnisation intégrée dans le prix de vente) sont rendues publiques, il serait possible de quantifier l'importance de la subvention.

Pour l'instant, on ne peut établir avec certitude si le projet se traduira par une subvention aux combustibles fossiles pour la société qui en fera l'acquisition, et il est impossible de déterminer l'ampleur d'une telle subvention sans une analyse détaillée de la transaction de vente. D'ici là, cependant, il existe une inquiétude importante à savoir si la vente comportera un élément subventionné, ce qui soulève la nécessité de transparence en ce qui concerne les aspects financiers de ce projet.<sup>6</sup>

---

<sup>6</sup> Cette section est extraite du rapport *Fonds publics pour le secteur pétrolier et gazier : Portrait du soutien financier fédéral aux combustibles fossiles*  
<https://www.iisd.org/sites/default/files/publications/public-cash-oil-gas-en.pdf>

Question 1 : La définition de « subvention aux combustibles fossiles » et celle de ses critères sont-ils clairs et pratiques? Sinon, quelles sont vos suggestions pour les améliorer?

Réponse d'Équiterre: Non, la définition de « subvention aux combustibles fossiles » et celle de ses critères ne sont pas clairs et pratiques.

Recommandation 5 :

**Que le critère de spécificité inclue si la mesure où le programme évalué a pour conséquence de réduire les coûts de production ou de consommation d'un combustible fossile.**

Recommandation 6 :

**Que le critère de normalité, qui contredit le critère de spécificité, soit éliminé.**

Question 2 : Les critères proposés pour évaluer l'efficacité » sont-ils clairs et pratiques? Sinon, quelles sont vos suggestions pour les améliorer?

Réponse d'Équiterre : Non, les critères proposés pour évaluer l' «inefficacité » ne sont pas clairs ni pratiques.

Les directives fournies par ECCC ne sont pas assez précises. Comme l'indique le rapport de la Commissaire à l'environnement et au développement durable, « le Ministère a plutôt dressé une liste constituée de considérations décrites en termes généraux pouvant être utilisées pour évaluer l'inefficacité d'une subvention non fiscale. »<sup>7</sup> Les deux premiers critères, soit « la nécessité d'une intervention en matière de politique » et « les objectifs stratégiques que les mesures tentent d'atteindre » sont particulièrement généraux et pourraient justifier pratiquement n'importe quelle mesure ou programme.

Les critères proposés par ECCC auront donc pour conséquence de permettre l'octroi de subventions aux combustibles fossiles tant et aussi longtemps qu'elles soient en lien avec

---

<sup>7</sup> [http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_cesd\\_201904\\_04\\_f\\_43310.html#p40](http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201904_04_f_43310.html#p40)

tout objectif politique ou stratégiques du gouvernement. Étant donné la généralité de ces énoncés, il ne s'agit en rien de critères d'évaluation.

#### Recommandation 7 :

**Que le critère d'inefficacité soit limité à la contribution de la subvention à l'atteinte de l'objectif de réduction des GES du Canada.**

ECCC devrait élaborer des directives définissant clairement les critères qui permettent de déterminer l'inefficacité d'une subvention non fiscale aux combustibles fossiles, en tenant compte de données probantes, fiables et pertinentes qui démontrent la contribution de cette mesure à la réduction des GES au Canada.

### Question 3 : Le cadre devrait-il inclure d'autres considérations?

#### Recommandation 8 :

**Que le financement octroyé par Exportation et Développement Canada au secteur du gaz et du pétrole au Canada soit évalué en termes de l'avantage qu'un tel financement représente sur les marchés financiers.** Par exemple, en quoi le projet est-il financièrement rentable avec ou sans le financement octroyé par EDC? En quoi les termes de financement octroyés par EDC sont-ils différents ou plus avantageux que ceux offerts par les institutions financières privées? En quoi le financement octroyé par EDC confère-t-il un avantage au projet?

#### Recommandation 9 :

**Que le gouvernement s'engage à publier une feuille de route pour l'élimination complète des subventions à la production de combustibles fossiles d'ici 2025.** Le ministre des Finances doit s'engager à publier une feuille de route comprenant des échéanciers précis qui conduiront à l'abandon, d'ici 2025, de toutes les subventions fédérales aux combustibles fossiles qui sont toujours en vigueur.

## Conclusion

Le gouvernement du Canada souhaite établir une façon d'évaluer les programmes fédéraux dans le but de rencontrer son engagement d'éliminer les subventions aux combustibles fossiles, qu'il a résumé dans son *Document de travail sur le Cadre d'évaluation du Canada des subventions inefficaces aux combustibles fossiles*. Ce mémoire recense les commentaires d'Équiterre en réponse aux questions soulevées par ECCC dans le cadre des Consultations sur l'élimination des subventions non fiscales inefficaces aux combustibles fossiles, en plus de ses recommandations.

Dans le contexte actuel de la crise climatique, il est impératif que le gouvernement du Canada intensifie son ambition afin qu'il rencontre ses objectifs signés à l'Accord de Paris. Afin d'être cohérent avec ses engagements, le Canada doit se doter d'une définition qui est claire et qui évalue l'atteinte des objectifs fixés à Paris de ce que constitue une « subvention inefficace aux énergies fossiles ».

Pour Équiterre, la définition actuelle proposée par ECCC de « subvention aux combustibles fossiles », de ses critères ainsi que ceux proposés pour évaluer l'« inefficacité » ne sont pas clairs, pratiques ni cohérents. Équiterre demande donc qu'ECCC reconnaisse l'engagement du Canada en tant que partie de l'Accord de Paris de réduire les émissions de GES au Canada de 30% en dessous des niveaux de 2005 d'ici 2030 comme objectif politique du gouvernement.

Afin que l'évaluation des subventions inefficaces aux combustibles fossiles soit complète, Équiterre demande que les mesures fiscales octroyées par Finance Canada soient également assujetties à une consultation par les experts et à une consultation publique, que les subventions existantes soient identifiées (de façon rétroactive) et que l'on établisse des critères clairs engageant le gouvernement du Canada à ne plus octroyer des nouvelles subventions (de façon proactive) dès 2020. Également, il apparaît nécessaire qu'ECCC soumette l'achat de Trans Mountain et de son projet d'expansion à cette évaluation.

En ce qui concerne les critères suggérés par ECCC, nous recommandons que le critère de spécificité inclue une évaluation si la mesure où le programme en question a pour conséquence de réduire les coûts de production ou de consommation d'un combustible fossile, que le critère de normalité soit éliminé et que le critère d'inefficacité soit limité à l'atteinte de l'objectif de réduction des GES du Canada. En ce qui concerne le financement octroyé par EDC, ce dernier devrait être évalué en terme de l'avantage qu'un tel financement représente sur les marchés d'investissements.

Finalement, afin que soit respecté les engagements pris au G7, le gouvernement devra divulguer sa feuille de route pour une élimination des subventions aux énergies fossiles d'ici 2025.